



Herstal, le 17 août 2020

Chers Parents,

Chers Elèves,

Ce courrier, **sous réserve de nouvelles modifications suite COVID**, vous donnera quelques directives ou nouvelles qui vous aideront, parents et élèves, à bien débuter l'année scolaire 2020-2021. Toute l'équipe du Saint-Lambert Collège tient, dès à présent, à vous remercier de la confiance que vous lui accordez en lui confiant l'éducation et la formation de votre enfant.

Nous vous demandons de lire attentivement cette lettre et de la garder précieusement pour y relire, en temps nécessaire, les consignes à suivre.

1. Calendrier de la rentrée scolaire

Les 27, 28 et 31 août

Deuxième session pour les finalistes

Le mardi 1 septembre :

- ❖ AG de l'équipe éducative
 - ❖ Délibérations de la 2^e session
- A l'issue de la délibération, vers 16h, les résultats pourront être consultés via resultats@slcollege.be

Dès le premier jour, l'élève prendra de quoi écrire (bics, fluos, papier...)

Le mercredi 2 septembre :

- ❖ Rentrée des 3^e Professionnelle de 8H20 à 10H20
- ❖ Rentrée des 3^e Technique de Qualification de 9H10 à 11H10
- ❖ Rentrée des 3^e Générale de 10H20 à 12H20
- ❖ Rentrée des 4^e Technique de Qualification et Professionnelle de 11H10 à 12H50

Le jeudi 3 septembre :

- ❖ Pour les 3^e G, TQ et P et 4^e TQ et P : cours selon l'horaire noté au journal de classe
- ❖ Rentrée des 4^e, 5^e et 6^e Générale de 8H20 à 10H20
- ❖ Rentrée des 5^e Technique et Professionnelle de 10H20 à 12H00
- ❖ Rentrée des 6^e Technique, 6 et 7^e Professionnelle de 11H10 à 12H50

Pour les autres jours : cours selon l'horaire noté au journal de classe

Nous nous permettons d'insister sur le fait que le décret « Missions » oblige les élèves à être réinscrits et à fréquenter régulièrement les cours **dès le début de l'année scolaire**. Toutes les absences seront comptabilisées et risqueraient de compromettre gravement la scolarité régulière du jeune.



2. Inscriptions

En inscrivant votre enfant au Saint-Lambert Collège, vous acceptez **les projets éducatif, pédagogique et d'établissement** et, de la même façon, **le règlement d'ordre intérieur et celui des études de l'école, que vous pouvez consulter sur notre site**. Nous vous demandons de les lire attentivement. Une fiche signalétique sera remise à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Ce n'est qu'après signature de la fiche signalétique que l'inscription ou la réinscription de votre enfant sera effective, les conditions d'admission étant par ailleurs remplies. De plus, en conformité avec le Décret du 27 juin 2000, les élèves majeurs devront signer un contrat rappelant qu'ils sont responsables de leurs actes et donc de la poursuite correcte de leur scolarité.

3. Horaire de la journée

L'horaire de la journée peut dépendre de la classe où se trouve votre enfant. Il sera donc indispensable que vous consultiez le journal de classe de celui-ci pour connaître son horaire exact. Toute modification en cours d'année sera toujours notée dans le journal de classe.

En général, le début des cours est à 8h20, il est obligatoire de prévoir l'arrivée à l'école au moins 10 minutes à l'avance pour ne pas être en retard dans les rangs. Masque obligatoire sur tout le site.

En cas d'absence, nous vous demandons de téléphoner à l'école (04 / 264 00 49), le plus rapidement possible dans la journée, afin que les éducateurs soient directement mis au courant.

4. Frais scolaires

Dans le respect du décret « Missions » précisant les frais de scolarité, une facture doit être réglée pour le jour de rentrée.

A ce propos, nous vous demandons de **lire attentivement le document**, (joint à ce courrier) et de respecter scrupuleusement les consignes qui y sont données.

Dans le respect de notre Projet éducatif, nous insistons pour qu'une difficulté financière ne soit pas un obstacle insurmontable à la formation et l'éducation du jeune. En cas de nécessité, un contact, en toute simplicité, doit avoir lieu avec Mme MOSBEUX le 28 août (04/264 00 49 Extension 4). Cela devrait permettre de trouver une solution acceptable pour tous.

Dès à présent, nous vous assurons que tous les membres de l'équipe éducative du Saint-Lambert Collège, enseignants, éducateurs, personnel administratif, chef d'atelier et direction sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour aider votre enfant à se construire un parcours scolaire de réussite.

Nous vous prions de croire, Chers Parents, Chers Elèves en notre entier dévouement.

L'équipe de direction

Sabrina Piazza et Antonella VACCARO



FACTURE frais scolaires

Général, Professionnel et Technique de Qualification

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Comme imposé par le Décret Missions du 17/10/2013, nous vous informons des frais scolaires liés à la scolarité de votre enfant.

Suite aux circonstances liées au COVID, certaines activités ne pourront avoir lieu et les frais scolaires mutualisés, adaptés pour l'ensemble de l'année, s'élèveront à 130€.

Ils comprennent:

- la location, l'achat et le prêt des manuels
- les photocopies, syllabus et certains cahiers d'exercices donnés aux élèves dans certaines classes
- les documents édités via les imprimantes du labo informatique et licences des logiciels
- le prêt d'équipement personnel et d'outillage et /ou de cuisine
- les entrées à la piscine et les animations et friandises du marché de Noël

Comme indiqué dans la lettre jointe, ces frais scolaires obligatoires (voir Article 1.6 du Règlement d'Ordre Intérieur) doivent être payés pour la rentrée par virement (via le Compte BE64 0882 7109 16 52 CSSL, avec en communication : FS 2020-2021, NOM, PRENOM de votre enfant et sa classe) en une fois 130€ ou en deux fois, 80€ pour le premier paiement et 50€ début février.

Si aucune de ces deux solutions ne vous convient, veuillez prendre contact avec Madame MOSBEUX le 28 août (téléphone : 04/ 264 00 49, extension 4).

Le prêt des livres reste lié au paiement des frais scolaires selon l'une des modalités proposées ci-dessus. Pour éviter des frais supplémentaires, les manuels doivent être restitués à l'école en l'état, avec un QR code fonctionnel.